

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2023/039 : Compte-rendu des décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS.

L'An deux mille vingt-trois, le 1^{er} décembre 2023 à 18 heures
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 24 novembre 2023.

Nombre de membres	<u>Présents</u> : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme BOISNE-NOC, Mme COURTOIS.
En exercice : 11	
Présents : 6	<u>Représentés</u> : Mme VIENNEY, pouvoir à M. BARNAUD, M. HIDEG pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE.
Votants : 8	<u>Excusés</u> : Mme GRANDJEAN, Mme TIRAVY, M. JENDOUBI.

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2023/039 : Compte-rendu des décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration du CCAS à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son vice-Président,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant les règles qui régissent les décisions prises par délégation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2020 relative à la délégation de pouvoirs consenties par le Conseil au Président et à la vice-Présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte des décisions suivantes :

ANNEE 2023			
N° Décision	Objet	Prestataire ou Contractant	Montant
2023-02	Attribution de l'accord-cadre multi attributaire portant organisation du banquet de fin d'année pour les seniors	Lot n°1 traiteur : Dominique Thomine et CITELIOS Lot n°2 Animation et Lot n°.3 audiovisuel : GLAMEVENTS PRDO	Titre onéreux
2023-03	Convention de partenariat pour la mise à disposition de fruits et légumes frais auprès des épiceries solidaire adhérentes de l'ANDES	SAF-ANDES gérant du chantier d'insertion « le potager de Marianne »	Titre onéreux
2023-04	Déclaration d'infructuosité de la procédure relative au marché « location d'autocars avec chauffeur(s) pour le transport d'adultes et d'enfants lors des activités et des événements organisés par le CCAS »		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 1^{er} décembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,



Jean-Pierre BARNAUD

Accusé de réception en préfecture
094-269400123-20231201-2023-039-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023
CCAS
Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01 75 65 10 51

Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne

Tél. : 01 75 65 10 51